



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-seizième session

Rome, 5-7 juin 2023

Rapport annuel de l'Inspectrice générale

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Fabienne Lambert
Inspectrice générale
Programme alimentaire mondial
Courriel: fabienne.lambert@wfp.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le document intitulé «Rapport annuel de l'Inspectrice générale» est soumis au Conseil d'administration du PAM pour examen.
- Le résumé du document intitulé «Rapport annuel de l'Inspectrice générale» figure dans le document présenté au Comité financier pour examen.

SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à examiner le document intitulé «Rapport annuel de l'Inspectrice générale», et à l'avaliser en vue de sa présentation pour examen au Conseil d'administration du PAM.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM d'approuver le projet de décision figurant dans le document intitulé «Rapport annuel de l'Inspectrice générale».**



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 26-30 juin 2023

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 12 mai 2023

WFP/EB.A/2023/6-D/1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport annuel de l'Inspectrice générale

Résumé

Le Bureau de l'Inspecteur général du PAM soumet au Conseil d'administration son rapport annuel portant sur l'année achevée le 31 décembre 2022.

Ce rapport présente les résultats des travaux menés par le Bureau de l'Inspecteur général pour évaluer l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre par le PAM en 2022. Il propose également un tour d'horizon des activités menées durant l'année par le Bureau de l'Inspecteur général, qui comprend le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes.

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale" relatif à l'année 2022 (WFP/EB.A/2023/6-D/1), et constate que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées et décrites dans les rapports en 2022 n'ont permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place dans l'ensemble du PAM qui soit susceptible de compromettre sérieusement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci.

Le Conseil invite la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui sont mises en lumière dans le présent rapport.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnatrice responsable:

Mme F. Lambert
Inspectrice générale
courriel: fabienne.lambert@wfp.org

Déclaration d'assurance

1. À la suite de la modification, à compter de 2022, de la période sur laquelle porte le rapport, qui coïncide désormais avec l'année civile, la présente opinion se fonde sur les travaux menés par le Bureau de l'Inspecteur général en vue de donner des assurances (audits internes, examens de suivi, services consultatifs et examens préventifs d'intégrité) dont il est rendu compte dans les rapports publiés entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2022, soit exceptionnellement sur une période de 9 mois au lieu de 12 (les rapports publiés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2022 ont été pris en compte dans l'opinion présentée pour l'année 2021). Tous ces travaux ont été réalisés conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne édictées par l'Institut des auditeurs internes et à la Charte du Bureau de l'Inspecteur général.
2. **Base sur laquelle se fonde cette opinion:** Pour formuler cette opinion, des éléments provenant d'autres sources ont également été pris en considération, selon que de besoin, parmi lesquels: les travaux menés par l'Auditeur externe et par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies en 2022, l'état d'avancement au 31 décembre 2022 de l'application des mesures convenues à l'issue d'audits internes, et tout problème systémique constaté lors des enquêtes achevées durant l'année civile 2022. Le Bureau de l'Inspecteur général s'en remet aussi en partie à la direction pour l'informer, dès lors qu'elle en a connaissance, de défaillances importantes des systèmes de contrôle interne, d'activités frauduleuses et de failles qui seraient susceptibles de permettre des activités frauduleuses ou d'occasionner des pertes non négligeables, ou qui feraient obstacle à une utilisation efficace et efficiente des ressources. Les travaux accomplis par le Bureau de l'Inspecteur général pour donner des assurances se fondent sur les risques et constituent, selon lui, une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion, dans les limites inhérentes à tout processus d'assurance.
3. **Plan de travail fondé sur les risques et limites du périmètre:** Le plan de travail annuel relatif aux activités visant à donner des assurances ne prévoit pas l'examen de chaque processus métier, entité ou unité administrative du PAM. Au contraire, le choix de ces activités repose sur l'analyse des risques importants susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs du PAM. Le plan de travail n'a pas pour objet de fournir une opinion détaillée sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'ensemble des activités ni sur tous les processus qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques, financiers et opérationnels du PAM et de ses objectifs en matière de conformité. Compte tenu de la modification de la période sur laquelle porte le rapport, qui coïncide désormais avec l'année civile, les rapports publiés entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 décembre 2022 ont été pris en considération pour formuler la présente opinion, qu'ils rendent compte d'activités relevant du plan de travail de 2021 ou de celui de 2022.
4. **Limites intrinsèques:** En raison des limites inhérentes à tout processus de gouvernance, de gestion des risques ou de contrôle, il est possible que des erreurs ou des irrégularités ne soient pas détectées. La réalisation de travaux d'audit supplémentaires, si elle avait eu lieu, aurait peut-être permis de diagnostiquer d'autres problèmes, ce qui aurait pu conduire à modifier l'opinion émise. Toute extrapolation à des années ultérieures des résultats de l'évaluation de ces processus comporte le risque que ceux-ci ne soient plus adaptés en raison de l'évolution de la situation, d'une décision de la direction de ne pas en tenir compte ou d'un moindre respect des politiques et des procédures.

Dans son opinion annuelle, le Bureau de l'Inspecteur général donne l'assurance que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées en 2022 n'ont permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle qui soit susceptible de compromettre sérieusement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels du PAM.

Nonobstant ce qui précède, dans le cadre de cette opinion, le Bureau de l'Inspecteur général fait état d'un certain nombre de pratiques auxquelles il faut prêter attention et qui doivent être améliorées dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle. Les principaux problèmes diagnostiqués en 2022 sont analysés en détail dans les paragraphes 31 à 52. Les pratiques à améliorer ne sont pas d'une importance telle, à l'échelle de l'institution, qu'elles seraient susceptibles de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs globaux du PAM.

Fabienne Lambert, Inspectrice générale

Avril 2023

Présentation du Bureau de l'Inspecteur général

Mandat et fonctionnement

5. Le Bureau de l'Inspecteur général est régi par une charte qui a été révisée et approuvée le plus récemment par le Conseil d'administration en novembre 2019.
6. Le Bureau de l'Inspecteur général a pour missions: de donner aux parties prenantes du PAM des assurances quant à la validité et à l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PAM destinés à détecter et à décourager la fraude, le gaspillage et les abus en menant à bien des activités de contrôle de manière indépendante et objective; d'effectuer des inspections et des enquêtes en cas d'allégations d'actes répréhensibles ou de manquements; et de faciliter l'adoption et la mise en œuvre des meilleures pratiques du système des Nations Unies, des organismes humanitaires et du secteur privé en matière d'assurance et de contrôle.
7. Le Bureau de l'Inspecteur général est tenu de donner chaque année au Directeur exécutif des assurances, sous la forme d'une opinion, sur l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre pour atteindre les objectifs du PAM. Il lui incombe également d'établir et de soumettre au Conseil d'administration un rapport annuel sur ses travaux, qui comporte notamment un résumé des principales constatations issues des activités de contrôle menées en vue de donner des assurances, présente l'état d'avancement de l'application des recommandations et confirme l'indépendance dont jouit dans l'organisation le Bureau de l'Inspecteur général pour mener à bien ses activités.
8. Le Bureau de l'Inspecteur général se compose de deux unités: le Bureau de l'audit interne, chargé de la fonction d'audit interne, et le Bureau des inspections et des enquêtes, chargé des fonctions d'enquête et d'inspection.
9. Le Bureau de l'Inspecteur général soumet les rapports de contrôle qu'il établit au Directeur exécutif ou aux membres de la direction désignés à cette fin. La politique de communication des rapports approuvée par le Conseil d'administration en juin 2021 prévoit que les rapports d'audit interne soient publiés sur un site Web public et détermine lesquels de ces rapports font exception à cette règle et ne sont pas rendus publics.

Déclaration concernant l'indépendance et normes

10. Le Bureau de l'Inspecteur général confirme au Conseil d'administration son indépendance dans l'organisation. Il n'a subi aucune ingérence de la part de la direction en ce qui concerne le choix, la portée, les procédures, la fréquence et le calendrier de ses activités, ou la communication des résultats. Aucune restriction financière ni aucun autre problème ne sont venus compromettre l'indépendance de ses activités ou l'impartialité de l'opinion formulée.
11. S'agissant des activités visant à donner des assurances, le Bureau de l'Inspecteur général, agissant par l'intermédiaire du Bureau de l'audit interne, mène ses travaux conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne établies par l'Institut des auditeurs internes et aux politiques, normes et directives du Bureau de l'audit interne. Une évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne doit être effectuée tous les cinq ans; la dernière en date, qui s'est achevée à la fin de 2021, a confirmé que la fonction d'audit interne "respecte généralement" toutes les normes professionnelles édictées par l'Institut des auditeurs internes, et la maturité du Bureau de l'audit interne a été jugée satisfaisante (4,5 sur un maximum de 6 selon le modèle spécifique utilisé par les évaluateurs).

Activités menées en 2022

12. Le [tableau 1](#) ci-après présente un récapitulatif des services fournis par le Bureau de l'Inspecteur général en 2022. L'univers d'audit considéré pour élaborer le plan annuel relatif aux activités visant à donner des assurances englobe l'ensemble des systèmes, processus, opérations et activités du PAM; cependant, l'opinion émise par le Bureau se limite aux travaux qu'il a menés entre avril et décembre 2022, compte tenu de la modification de la période désormais considérée dans le rapport.

Année	Audits internes	Conseil, analyses et autres activités ponctuelles**	Examens préventifs d'intégrité	Enquêtes		Inspections***
				menées	achevées	Rapports publiés
2018	20	2	5	100	53	3
2019	22	3	1	174	80	0
2020	13	16	2	300	92	1
2021	22	10	1	397	112	0
2022*	14	7	0	513	195	0

* En ce qui concerne les audits internes et les examens préventifs d'intégrité, compte tenu de la modification de la période désormais considérée dans le rapport, les chiffres indiqués pour l'année 2022 correspondent à 9 mois (avril à décembre 2022), contre 12 mois pour les années précédentes. S'agissant des enquêtes et inspections, les chiffres indiqués correspondent à des années civiles.

** Des informations détaillées sont présentées aux sections B, C et D de l'annexe I.

*** Les rapports d'inspection ont été pris en considération pour établir l'opinion annuelle du Bureau de l'Inspecteur général, non pas l'année de leur publication, mais l'année où les travaux d'inspection dont ils rendent compte se sont achevés. Un rapport d'inspection achevé en 2019 et publié en 2020 n'a pas été pris en compte pour établir l'opinion concernant l'année 2020.

Ressources

13. Le budget alloué au Bureau de l'Inspecteur général a augmenté de 3,3 millions de dollars É.-U., passant de 14,6 millions de dollars en 2021 à 17,9 millions de dollars en 2022, essentiellement pour permettre au Bureau des inspections et des enquêtes de faire face à la hausse continue du nombre d'allégations qu'il reçoit (voir le [tableau 2](#)). Pour 2022, l'écart entre l'allocation prévue au budget et les dépenses effectives s'est établi à 4,2 millions de dollars au total, principalement en raison de la diminution des dépenses de personnel; celle-ci s'explique par le nombre de postes vacants, qui résulte de la combinaison de deux facteurs, à savoir l'érosion naturelle des effectifs et les difficultés de recrutement, et s'accompagne d'une baisse des frais de voyage, en particulier pour le Bureau de l'audit interne.

TABLEAU 2: BUDGET DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL (en milliers de dollars)								
	2021				2022			
	Bureau de l'Inspecteur général*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total	Bureau de l'Inspecteur général*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total
Allocation budgétaire	805	6 982	6 836	14 623	936	8 150	8 880	17 966
Dépenses effectives	749	6 422	6 458	13 629	687	6 217	6 820	13 724

* Inspectrice générale, secrétariat et services administratifs appuyant le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes.

14. Le nombre de postes inscrits au budget a augmenté, passant de 63 à la fin de l'année 2021 à 87 à la fin de l'année 2022 (voir le [tableau 3](#)); les postes supplémentaires, qui ont été progressivement ouverts au fil de l'année 2022, se répartissent ainsi: 6 au Bureau de l'audit interne (principalement pour l'analyse des données), 17 au Bureau des inspections et des enquêtes (pour faire face à l'augmentation de la charge de travail), et 1 au Bureau de l'Inspecteur général (au sein de l'équipe administrative chargée d'appuyer le Bureau de l'Inspecteur général dans son ensemble). Au 31 décembre 2022, sur les 87 postes, 59 étaient pourvus; 6 nouvelles recrues devaient prendre leurs fonctions en 2023, 15 recrutements étaient en cours (9 au Bureau des inspections et des enquêtes et 6 au Bureau de l'audit interne), et les 7 postes restants correspondaient à des recrutements ou à des republications qui n'avaient pas encore débuté (au Bureau de l'Inspecteur général et au Bureau de l'audit interne). En 2022, comme c'était déjà le cas auparavant, le Bureau de l'Inspecteur général a fait appel à de nombreux consultants afin de suppléer les vacances de poste et d'accroître les capacités, en particulier au sein du Bureau des inspections et des enquêtes.

TABLEAU 3: NOMBRE DE POSTES INSCRITS AU BUDGET EN FIN D'EXERCICE

	2021				2022			
	Bureau de l'Inspecteur général*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total	Bureau de l'Inspecteur général*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1	28	25	54	1	34	41	76
Agents des services généraux	5	2	2	9	6	2	3	11
Postes inscrits au budget	6	30	27	63	7	36	44	87

* Inspectrice générale, secrétariat et services administratifs appuyant le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes.

15. Fin 2022, les postes pourvus au sein du Bureau de l'Inspecteur général étaient occupés à 55 pour cent par des femmes et à 45 pour cent par des hommes; 26 pays (et tous les continents) et 23 langues différentes étaient représentés. Tous les administrateurs en poste au Bureau de l'audit interne possèdent les titres nécessaires pour exercer leurs fonctions (expert agréé en audit interne, expert-comptable agréé ou comptable agréé), ainsi que d'autres certifications particulières (expert agréé en lutte contre la fraude, auditeur certifié en audit des systèmes d'information ou de la cybersécurité, spécialiste certifié de l'autoévaluation des contrôles ou de l'assurance de la gestion des risques). Les auditeurs peuvent se prévaloir d'une expérience dans une société internationale d'audit, souvent complétée par une expérience auprès d'un autre organisme des Nations Unies ou d'une organisation humanitaire. Les enquêteurs justifient d'une expérience en tant que membre des forces de l'ordre, d'un service d'investigation ou d'un service juridique, et certains possèdent également un diplôme en criminalistique, comptabilité ou audit et une expérience dans ces disciplines.

Vue d'ensemble des activités du Bureau de l'audit interne

Audit interne et services consultatifs

16. L'audit interne est une activité visant à donner des assurances et à dispenser des conseils, exercée de façon objective et indépendante, et conçue pour apporter une valeur ajoutée et améliorer les opérations d'un organisme. Le Bureau de l'audit interne aide le PAM à atteindre ses objectifs en évaluant et en améliorant, par une approche systématique et rigoureuse, l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Dans le cadre du processus mis en œuvre par le Bureau de l'Inspecteur général afin de donner des assurances au Directeur exécutif et aux parties prenantes, le Bureau de l'audit interne examine et évalue la validité et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle dans leur ensemble, ainsi que la façon dont les unités du PAM concernées s'acquittent des responsabilités qui leur sont assignées. Pour donner ces assurances, le Bureau de l'audit interne procède à des audits internes, à des examens préventifs d'intégrité et à des examens spéciaux et dispense des consultations à titre de conseil.

17. Les examens préventifs d'intégrité sont des examens méthodiques visant à recenser et à tester les contrôles de prévention et de détection des fraudes conçus pour limiter l'exposition au risque de fraude. S'appuyant sur les capacités du Bureau de l'audit interne en matière d'analyse, ces examens permettent de donner à la direction des assurances quant à l'efficacité des contrôles mis en place pour prévenir ou détecter les fraudes, et viennent compléter les travaux menés par le Bureau des inspections et des enquêtes en traitant les causes profondes de la fraude et de la corruption.
18. Les examens spéciaux, qui portent sur les accords contractuels conclus entre le PAM et ses cocontractants, sont effectués en application des clauses relatives aux audits figurant dans les contrats en question.

Résultats du plan d'assurance fondé sur les risques

19. Le plan de travail du Bureau de l'Inspecteur général relatif aux activités visant à donner des assurances est conçu de manière à concentrer l'attention sur les principaux risques de l'univers des risques du PAM. Il est approuvé par le Directeur exécutif après consultation de l'équipe de direction et du Conseil d'administration et examen par le Comité consultatif de contrôle indépendant. Les modifications apportées au plan de travail dans le courant de l'année 2022 ont également été approuvées par le Directeur exécutif.
20. Comme le prescrivent les normes de l'Institut des auditeurs internes, les priorités des activités d'audit interne sont déterminées en fonction d'une évaluation de l'univers des risques du PAM, étayée par des documents, et compte tenu des objectifs du PAM. Cette évaluation comprend une analyse axée sur les risques de fraude, ce qui permet de déterminer les sujets qui devront faire l'objet d'un examen préventif d'intégrité. Pour classer par ordre de priorité toutes les entités du PAM susceptibles de faire l'objet d'un audit, le Bureau de l'audit interne a évalué les risques recensés au regard de leur incidence sur les opérations du PAM et de la probabilité que chaque risque se concrétise. Il a recueilli les observations et les avis des principales parties prenantes (membres du Groupe de direction, directeurs régionaux et directeurs de division) concernant les risques stratégiques et les principales évolutions organisationnelles et en a tenu compte pour procéder à des ajustements.

Portée des activités visant à donner des assurances menées en 2022

21. Le plan de travail de 2022 relatif aux activités visant à donner des assurances a confirmé l'importance primordiale accordée en 2021 aux opérations menées sur le terrain, compte tenu des restrictions précédemment imposées en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le Bureau de l'audit interne a fait évoluer ses méthodes d'audit de manière à renforcer son approche fondée sur les risques lorsqu'il donne des assurances sur les opérations menées dans les pays.
22. Au total, entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2022, le Bureau a achevé l'audit de 10 opérations menées dans des pays et publié les rapports correspondants; le budget de l'ensemble des opérations concernées s'élève à 2,4 milliards de dollars, soit 21 pour cent du montant total des dépenses du PAM sur le terrain. Les bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit mènent 4 des 16 opérations de terrain à haut risque recensées dans l'évaluation initiale des risques sur le fondement de laquelle le plan de travail a été bâti. En outre, le Bureau de l'audit interne a procédé à un examen de suivi d'un précédent audit des opérations menées dans un pays.

23. Le Bureau de l'audit interne a également fait porter ses travaux sur plusieurs activités institutionnelles et domaines thématiques essentiels, en mettant l'accent sur l'opération de budgétisation stratégique ascendante, la gestion des technologies de l'information et l'appui apporté à cet égard aux bureaux de pays. En outre, l'audit systématique de la gestion des bénéficiaires, des transferts de type monétaire, de la chaîne d'approvisionnement et des dispositifs de suivi dans les bureaux de pays a permis d'élargir la portée des assurances fournies à propos de ces quatre domaines qui présentent des risques élevés à l'échelle du PAM.
24. L'audit des technologies de l'information a notamment porté sur les infrastructures de réseau et de télécommunications du PAM et sur son dispositif de cybersécurité, avec la réalisation de tests d'intrusion.
25. On trouvera à l'annexe I des informations plus détaillées sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général pris en considération pour formuler l'opinion émise en 2022.
26. Le Bureau de l'audit interne s'en remet aussi à la direction pour l'informer, dès lors qu'elle en a connaissance, de défaillances importantes des systèmes de contrôle interne, d'activités frauduleuses et de failles qui seraient susceptibles de permettre des activités frauduleuses ou d'occasionner des pertes non négligeables, ou qui feraient obstacle à une utilisation efficace et efficiente des ressources. Lorsque le Bureau de l'audit interne lance un audit, la direction l'informe des défaillances importantes dont elle a connaissance.
27. D'autres travaux ponctuels appropriés ont permis d'obtenir des informations supplémentaires et d'élargir la couverture, de même que plusieurs rapports d'enquête émanant du Bureau des inspections et des enquêtes, qui ont permis de mieux appréhender les domaines exposés à la fraude ou à la corruption. Ont également été pris en considération pour formuler l'opinion les travaux de l'Auditeur externe, certains rapports du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies publiés en 2022, et l'état d'avancement au 31 décembre 2022 des mesures convenues en matière d'audit interne.
28. Le Bureau de l'audit interne se concerta à intervalles réguliers avec l'Auditeur externe et le Bureau de l'évaluation; il s'agit de délimiter leurs domaines de travail respectifs, de manière à favoriser les complémentarités, les synergies et la rationalisation dans le cadre des activités de contrôle indépendant du PAM.

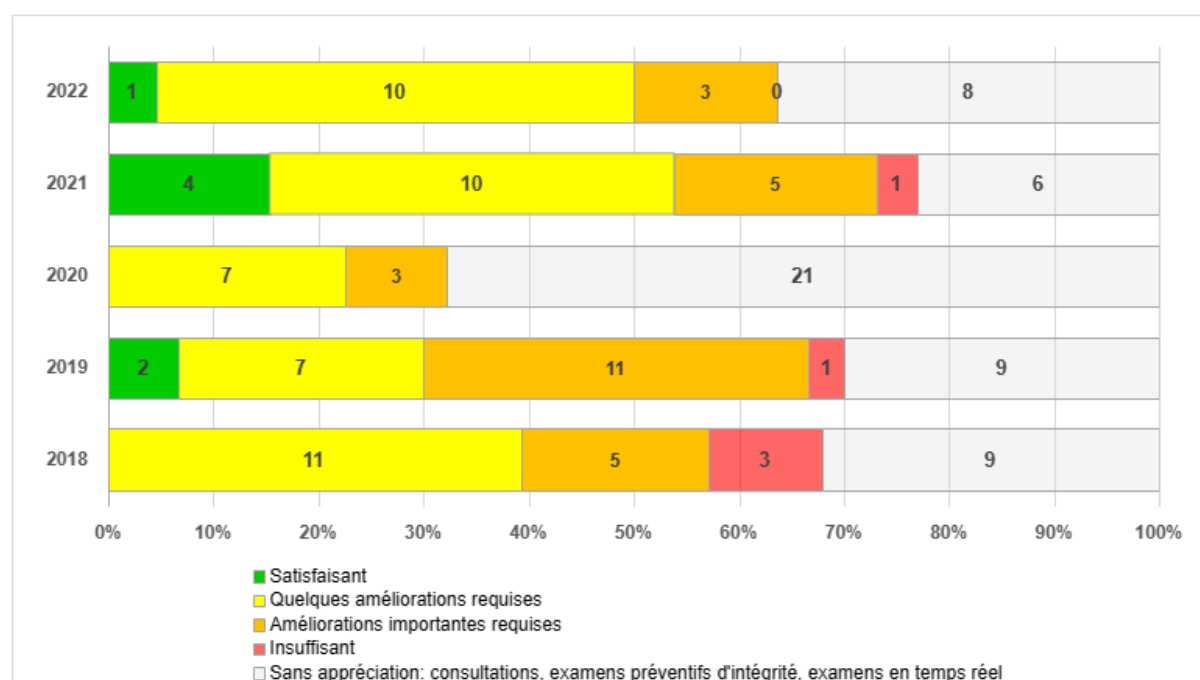
Vue d'ensemble des appréciations attribuées à l'issue des missions d'audit de 2022

29. À l'issue des audits internes relatifs à des bureaux extérieurs au Siège et à des fonctions ou à des domaines transversaux, le Bureau de l'audit interne attribue une appréciation d'ensemble fondée sur son évaluation globale des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle pertinents de l'entité sur laquelle porte l'audit. L'échelle d'appréciation est harmonisée avec celles qu'utilisent d'autres organismes des Nations Unies.
30. Il ressort de l'analyse des rapports d'audit achevés entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2022 dans lesquels une appréciation est formulée que, dans plus de deux tiers des cas, quelques améliorations sont requises. Des informations plus détaillées sont présentées au [tableau 4](#) ainsi qu'à la [figure 1](#) et à la [figure 2](#) ci-après.

TABLEAU 4: RÉPARTITION DES CONCLUSIONS DES AUDITS PAR TYPE D'AUDIT - 2022					
Domaine d'audit	Nombre d'audits	Satisfaisant	Quelques améliorations requises	Améliorations importantes requises	Insuffisant
Audits de bureaux de pays	10	1	8	1	-
Audit de suivi (sans appréciation)	1	-	-	-	-
Audit thématique/au niveau du Siège	1*		1*	1*	-
Audits portant sur les technologies de l'information	2		1	1	-
Total	14	1	10	3	0

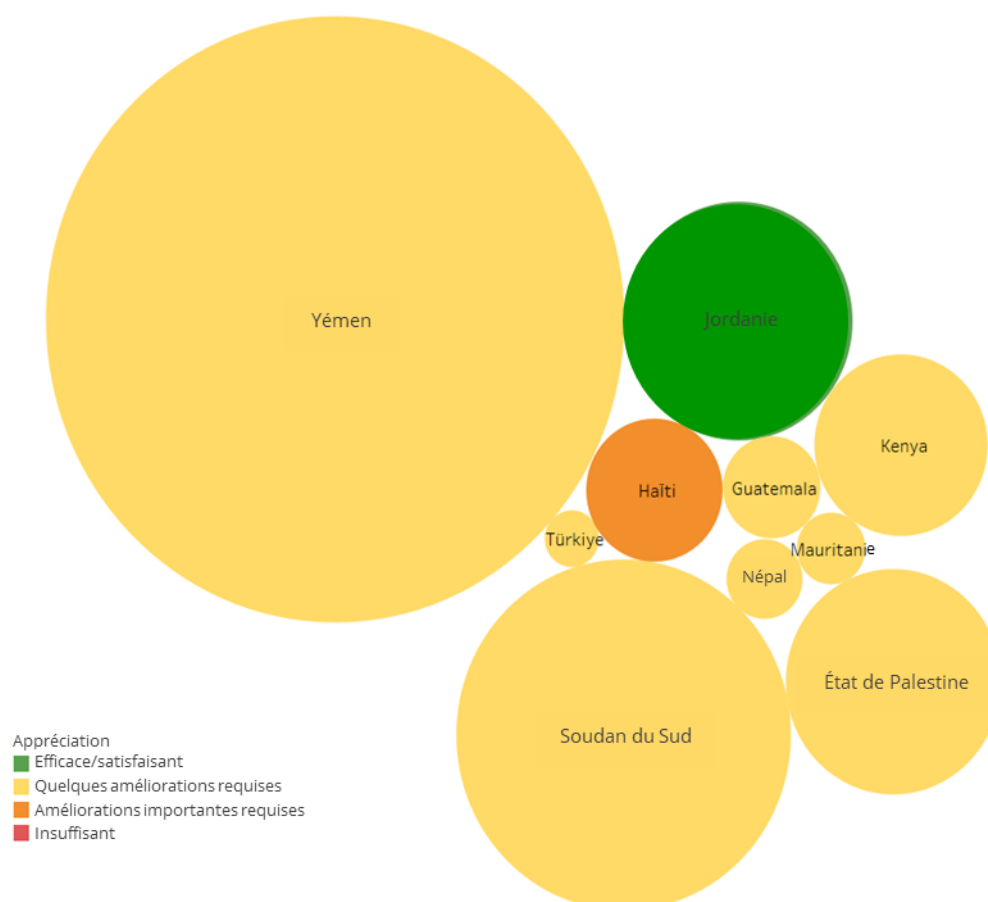
* À l'issue de l'audit interne relatif à l'opération de budgétisation stratégique ascendante, deux appréciations ont été portées: "quelques améliorations requises" en ce qui concerne la conception du projet et "améliorations importantes requises" s'agissant de la gestion et de la mise en œuvre du projet.

Figure 1: Récapitulatif des appréciations figurant dans les rapports de contrôle pour la période 2018-2022*



* Les données présentées pour 2022 tiennent compte des deux appréciations portées à l'issue de l'audit relatif à l'opération de budgétisation stratégique ascendante.

Figure 2: Volume de financement des opérations ayant fait l'objet d'un audit (2,4 milliards de dollars) et appréciations attribuées en 2022*



* Domaines non pris en compte dans le graphique ci-dessus, car aucun financement ne peut leur être directement rattaché:

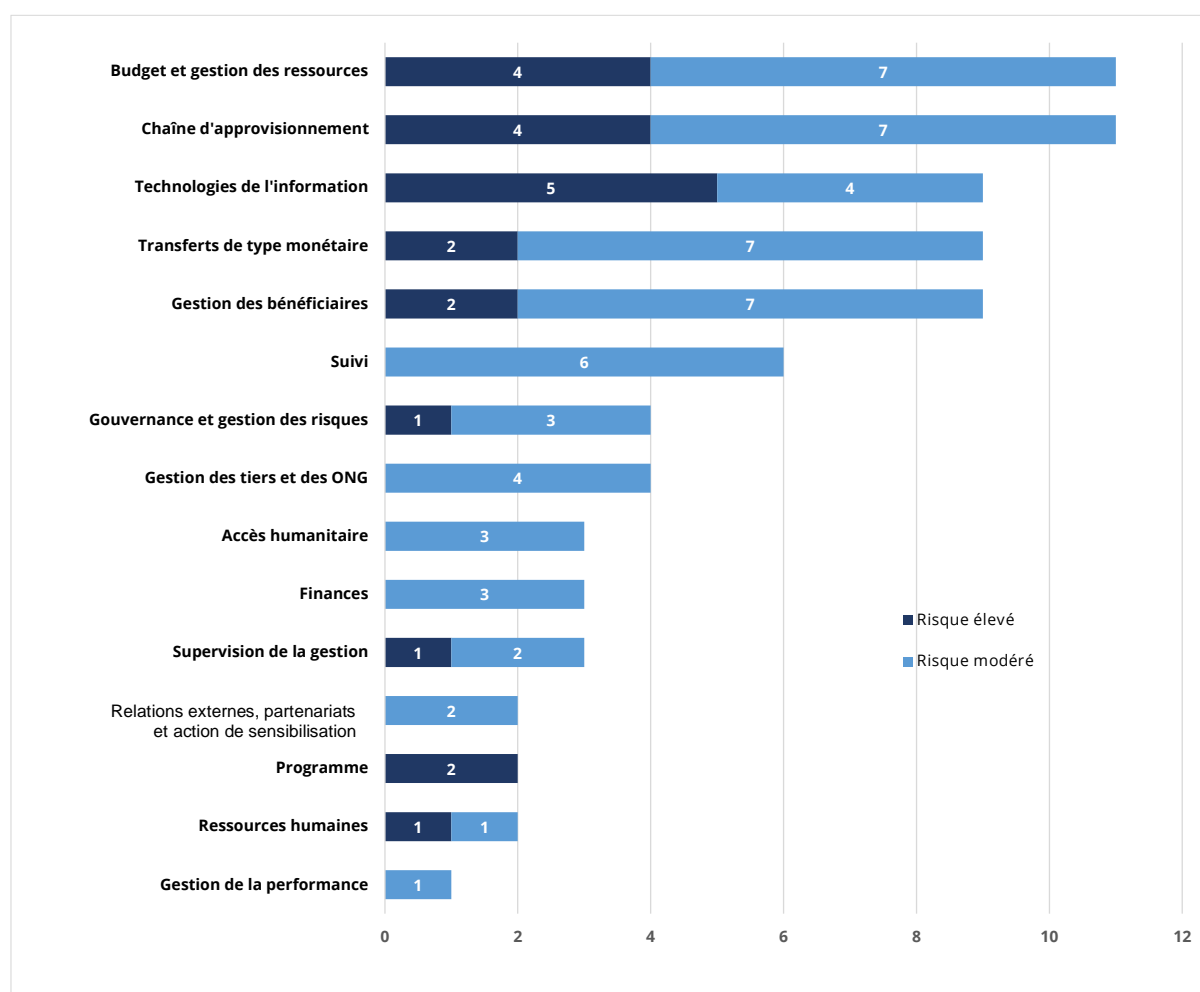
- a) activités thématiques ou transversales (audit interne portant sur l'opération de budgétisation stratégique ascendante – appréciation "quelques améliorations requises" en ce qui concerne la conception du projet et "améliorations importantes requises" s'agissant de la gestion et de la mise en œuvre du projet);
- b) audits portant sur les technologies de l'information (audit interne relatif aux infrastructures de réseau et de télécommunications du PAM – appréciation "améliorations importantes requises"; et audit interne relatif à la gestion des technologies de l'information et à l'appui apporté à cet égard dans les bureaux de pays du PAM – appréciation "quelques améliorations requises").

Principaux problèmes détectés en 2022

31. On trouvera dans cette section une vue d'ensemble des principaux problèmes relevés lors des missions achevées entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2022.
32. Les résultats des travaux menés permettent de constater que le PAM est considéré comme un partenaire fiable lorsqu'il s'agit d'intervenir face à des situations d'urgence et en cas de crise; le PAM a établi des relations solides avec ses homologues gouvernementaux et les compétences techniques spécialisées de son personnel sont largement reconnues. Dans l'ensemble, les processus institutionnels continuent de gagner en maturité, comme en témoignent les résultats des tests portant sur les contrôles au niveau des processus.
33. Cependant, l'expansion rapide et continue du PAM (tant en termes monétaires que sur le plan des effectifs) met à rude épreuve les structures, les processus et les systèmes dont il est doté. Il est parfois très difficile de concilier la volonté de répondre rapidement et efficacement à des besoins opérationnels qui ne cessent d'augmenter et la nécessité d'élaborer, de mettre en place et d'appliquer des mécanismes de gouvernance et des dispositifs de gestion solides.

34. En outre, les fonctions et activités d'appui – telles que l'élaboration des budgets, la gestion de la performance et la communication d'informations à cet égard, la gestion des risques, les ressources humaines et l'appui technique et opérationnel – doivent encore gagner en maturité pour accompagner cet essor, tout en préservant l'agilité opérationnelle nécessaire pour répondre à l'évolution du contexte et amplifier rapidement les opérations, afin de permettre au PAM d'atteindre ses objectifs et de s'acquitter de son mandat.
35. La totalisation des observations par domaine d'audit reflète le poids important des audits de pays menés à terme entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2022, car la plupart des actions convenues correspondent à des domaines généralement couverts par ce type de missions.

Figure 3: Mesures convenues en 2022, par domaine de l'univers d'audit



Synthèse des résultats des audits axés sur les opérations menées dans les pays

36. En 2022, en ce qui concerne l'audit des opérations menées dans les pays, le Bureau de l'audit interne s'est inspiré de la démarche mise en place en 2021 pour s'adapter aux restrictions imposées en raison de la COVID-19, les audits étant axés sur cinq domaines essentiels: la gestion des bénéficiaires, les transferts de type monétaire, la chaîne d'approvisionnement (qui comprend les achats, la logistique et la gestion des vivres), le suivi et les aspects financiers. En complément, le Bureau a ajouté un certain nombre de domaines prioritaires déterminés selon une méthode fondée sur les risques appliquée à l'échelle de chaque mission d'audit.

37. En ce qui concerne les fonctions et les processus analysés dans le cadre des missions portant sur les pays, le Bureau a systématiquement testé l'existence et l'efficacité des principaux contrôles et évalué le degré de conformité avec les politiques, procédures et manuels du PAM. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des constatations que l'on retrouve dans les dix audits axés sur les opérations menées dans un pays et l'examen de suivi pris en compte pour formuler la présente opinion d'audit.
38. *Gouvernance*: Dans l'ensemble, des progrès ont été constatés dans des domaines tels que l'harmonisation organisationnelle entre les programmes, les budgets et les structures des bureaux de pays. En revanche, plusieurs opérations menées dans les pays pâtissent toujours de lacunes persistantes sur le plan des capacités et ont des difficultés à attirer du personnel possédant les compétences et le savoir-faire nécessaires. Cet aspect, qui pèse sur la capacité d'exécuter efficacement les activités relevant des programmes et conduit à revoir les priorités, est souvent à l'origine de problèmes de non-conformité et de défaillances des contrôles internes. De même, s'il a été constaté que la supervision de la gestion était exercée de manière plus rigoureuse et plus régulière, il reste encore beaucoup à faire pour assurer un suivi systémique plus énergique des problèmes soulevés et des recommandations formulées.
39. *Gestion des bénéficiaires*: Les résultats des audits montrent qu'il est nécessaire d'améliorer le ciblage des bénéficiaires. Les carences sur ce plan sont la conséquence de multiples facteurs, parmi lesquels: i) le manque de stratégies bien conçues prévoyant des critères de ciblage définis avec précision et une gestion adéquate des risques; ii) l'absence de procédures opératoires normalisées ou leur caractère obsolète. Dans le domaine de la gestion des bénéficiaires, on retrouve fréquemment les difficultés déjà notées les années précédentes, qui concernent la définition appropriée des rôles et des responsabilités et leur répartition judicieuse entre les bureaux de pays, les bureaux de section et les pouvoirs publics ou les partenaires non gouvernementaux, et les procédures, systèmes et informations sur lesquels elles reposent. Il a par ailleurs été constaté que les évaluations de la protection de la vie privée ne sont pas systématiques et que les données ne sont pas toujours correctement protégées ou exploitées pour gérer les opérations et étayer les décisions. D'autre part, le renforcement des mécanismes de réclamation et de remontée de l'information existants s'impose. Le Bureau de l'audit interne a noté des problèmes de visibilité et d'accès à ces outils et constaté que les bénéficiaires n'étaient pas suffisamment informés de leur existence; il a aussi fait valoir la nécessité de veiller à ce que des mesures soient systématiquement prises pour traiter et résoudre tous les problèmes signalés par ce canal.
40. *Transferts de type monétaire*: Comme en 2021, les travaux du Bureau de l'audit interne dans ce domaine ont mis en évidence des résultats hétérogènes. Si les processus de transfert de type monétaire gagnent en maturité, certains aspects nécessitent une attention particulière. Il conviendrait de mettre à jour les directives et les procédures opératoires normalisées disponibles afin que les rôles et les responsabilités et les exigences en matière de gestion des risques et de contrôle soient définis plus explicitement. En outre, il a été noté que les prestataires de services financiers ne remplissaient pas toujours leurs obligations contractuelles, ce qui compromettrait la capacité du PAM d'assurer un suivi efficace des instruments de paiement. Des faiblesses ont également été relevées dans les opérations de rapprochement, qui reposaient principalement sur des tâches manuelles et des feuilles de calcul ainsi que sur des informations qui n'étaient pas systématiquement recoupées. La Division des transferts de type monétaire du Siège a publié fin 2021 des directives encadrant ces transferts, dont l'objectif est d'en guider la mise en œuvre, ce qui devrait contribuer à remédier à certaines des lacunes constatées; cet aspect sera examiné lors de prochains audits.

41. *Suivi*: Au vu des résultats des audits menés en 2022, les constatations formulées les années précédentes sont toujours d'actualité. Ainsi, les auditeurs ont constaté les écueils suivants: a) il arrive que les stratégies, plans et orientations ne soient pas en place, qu'ils ne soient pas adaptés aux risques inhérents à certaines modalités de mise en œuvre ou qu'ils ne soient pas utilisés pour encadrer les activités de suivi; b) la qualité des informations issues du suivi n'est pas à la hauteur des exigences, ou ces informations ne sont pas systématiquement synthétisées de manière à étayer la prise de décisions; et, dans certains cas, c) la séparation entre activités de mise en œuvre et activités de suivi n'est pas étanche. Enfin, le manque de personnel dans les bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit et le taux de rotation élevé continuent à limiter l'aptitude du PAM à superviser le travail des tiers chargés du suivi et à respecter les prescriptions minimales en la matière.
42. *Chaîne d'approvisionnement*: Dans les domaines de la logistique et des achats, même si l'on constate une évolution favorable, les contrôles doivent encore être améliorés, en particulier en ce qui concerne la gestion des fournisseurs (constitution de répertoires des fournisseurs, évaluation systématique de la performance et renforcement des procédures de gestion des conflits d'intérêts), la réalisation régulière d'évaluations logistiques et l'amélioration de l'efficacité des comités de gestion. Dans un contexte où les prix des produits de base sont élevés, il est fondamental d'obtenir des progrès dans ces domaines pour garantir la transparence, l'efficacité et l'efficacité de l'approvisionnement dans toutes les régions, améliorer les pratiques d'entreposage et préserver correctement la qualité et la sécurité sanitaire des vivres distribués. Enfin, il ressort des travaux du Bureau de l'audit interne que la demande de services est en progression, principalement s'agissant des services de logistique au profit des pouvoirs publics. Toutefois, le PAM n'a pas accompagné cet essor de directives suffisantes, notamment en ce qui concerne l'application des principes de recouvrement intégral des coûts.
43. *Aspects financiers*: Comme en 2021, les résultats des audits ont montré que des processus et des contrôles éprouvés et bien intégrés étaient en place dans les bureaux de pays, les rapports d'audit ne signalant que rarement des problèmes à cet égard.
44. *La gestion des tiers* en général, et celle des partenaires coopérants en particulier, mérite une attention particulière de la part de la direction. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la sélection, l'évaluation et le suivi des tiers et la mesure de leur performance, et pour renforcer leurs capacités en matière de gestion des risques de fraude et d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Ces aspects ont des effets "en cascade", autrement dit des incidences sur les contrôles visant à prévenir les détournements de produits alimentaires et l'exploitation ou les atteintes sexuelles, comme le révèlent également les travaux d'enquête. Il est donc nécessaire que le PAM dispose d'orientations fondées sur l'analyse des risques qui soient clairement définies et intégrées dans les modalités de gestion des partenaires coopérants; il faudrait en particulier s'attacher à renforcer la gestion des partenaires coopérants du secteur public et à faire en sorte qu'une supervision efficace soit exercée.

Technologies de l'information, sécurité informatique et gestion des données

45. En 2022, en matière de technologies de l'information et de gestion des données, les activités visant à donner des assurances et les activités de conseil menées sur le terrain et au Siège ont pris la forme d'un audit relatif à la gestion des technologies de l'information et à l'appui apporté à cet égard dans les bureaux de pays du PAM et d'une note à la direction portant sur le test d'intrusion dans les réseaux du PAM; dans les deux cas, il a été constaté que la maturité était en progrès. Cependant, il faut encore s'attacher à faire en sorte que les informations et les données soient suffisamment exploitées dans le cadre d'un environnement informatique correctement protégé.

46. *Gestion des données:* Le chantier de la mise en place du programme du PAM relatif à la confidentialité des données était en cours en 2022; il subsistait donc des lacunes dans la définition des politiques; en outre, son déploiement s'est accompagné d'incertitudes concernant le dispositif du PAM en matière de confidentialité des données au niveau opérationnel. Le degré d'informatisation et les contrôles portant sur la confidentialité des données variaient considérablement en fonction des compétences et de l'intérêt des responsables et du personnel à l'échelon local. Au-delà de l'amélioration des activités de traitement des données, les audits ont mis en évidence une sous-utilisation importante des données recueillies aux fins de la prise de décisions, du suivi et de la gestion des risques. Certes, les nouvelles technologies, notamment la chaîne de blocs, améliorent la confidentialité et la sécurité des données, mais elles requièrent aussi un nouvel éventail de compétences et de capacités afin que le PAM soit à même d'assurer en permanence une protection satisfaisante des données qui lui sont confiées.
47. *Technologies de l'information:* Les bureaux de pays doivent accélérer l'adoption de systèmes intégrés de gestion de l'information, en particulier dans des domaines tels que le suivi et les transferts de type monétaire, où le paysage informatique est très fragmenté. Certes, les systèmes et innovations informatiques "parallèles" permettent de combler les lacunes dans les fonctionnalités dont les pays sont dotés, mais le caractère décentralisé des prises de décisions et des investissements continue de freiner l'uniformisation des processus et des systèmes, ce qui aggrave les risques en matière de sécurité informatique et entraîne des pertes d'efficacité.
48. *Sécurité informatique:* En ce qui concerne la sécurité informatique au PAM, les bureaux de pays demeurent un maillon faible. La décentralisation, les compétences locales limitées et les lacunes dans le suivi ont contribué à affaiblir le dispositif de sécurité hors du périmètre du réseau du PAM. Certes, les systèmes d'information du PAM sont résilients, mais il est possible de faire appliquer plus rigoureusement les principes et les procédures dans le cadre du réseau. On retiendra tout particulièrement que le Bureau de l'audit interne a estimé que le niveau d'exposition du PAM aux menaces internes était critique.

Questions transversales

49. La synthèse des résultats des travaux menés par le Bureau de l'audit interne en 2022 montre que la question du degré de développement et de la mise en application des principaux dispositifs institutionnels et celle de la répartition des responsabilités entre le Siège et les bureaux de pays sont au cœur de la plupart des constatations mentionnées.
50. La gestion des risques, le suivi et la supervision de la gestion, ainsi que les rôles et responsabilités qui les sous-tendent, devraient être revus. Ces dispositifs, qui constituent des piliers importants de la gouvernance du PAM, doivent être plus solidement formalisés et intégrés dans les opérations et les processus de gestion, de sorte qu'ils contribuent au respect de l'obligation de rendre des comptes et à l'efficacité organisationnelle. De plus, il a été noté que les effectifs n'étaient pas toujours à la mesure des besoins opérationnels, ce qui aggravait la situation. Ces facteurs ont conduit à donner la priorité à la mise en place et à l'exécution des programmes, au détriment des activités de suivi et de supervision de la gestion. Un équilibre satisfaisant doit être rétabli, de sorte que des ressources suffisantes soient allouées à ces fonctions.

51. Le contexte instable dans lequel opère le PAM et l'inflation des besoins résultant de situations d'urgence, qu'elles soient nouvelles ou récurrentes, appellent également un renforcement de la conception et de la mise en application d'autres cadres institutionnels comme la budgétisation et la gestion des postes. Ce travail est nécessaire pour faire mieux coïncider les objectifs stratégiques et les résultats escomptés avec les structures, budgets et effectifs correspondants, ainsi que pour tirer au clair le problème du décalage entre les rôles, les attributions et les responsabilités, qui trouve son origine dans la structure décentralisée du PAM en matière de prise de décisions, de remontée d'informations concernant les risques et de gestion de la performance. Il conviendrait de passer de la logique actuelle, qui fait de la disponibilité des fonds le facteur déterminant de l'allocation des ressources, à une démarche axée sur les résultats.
52. Enfin, l'adoption et l'utilisation systématique des systèmes et outils informatiques disponibles ne sont pas généralisées, ce qui contribue à entraver le développement des cadres mentionnés plus haut. Par conséquent, pour faire évoluer l'environnement de contrôle interne du PAM, il faudra également intégrer des solutions et des systèmes de gestion numériques, ce qui pourrait également favoriser l'efficacité organisationnelle.

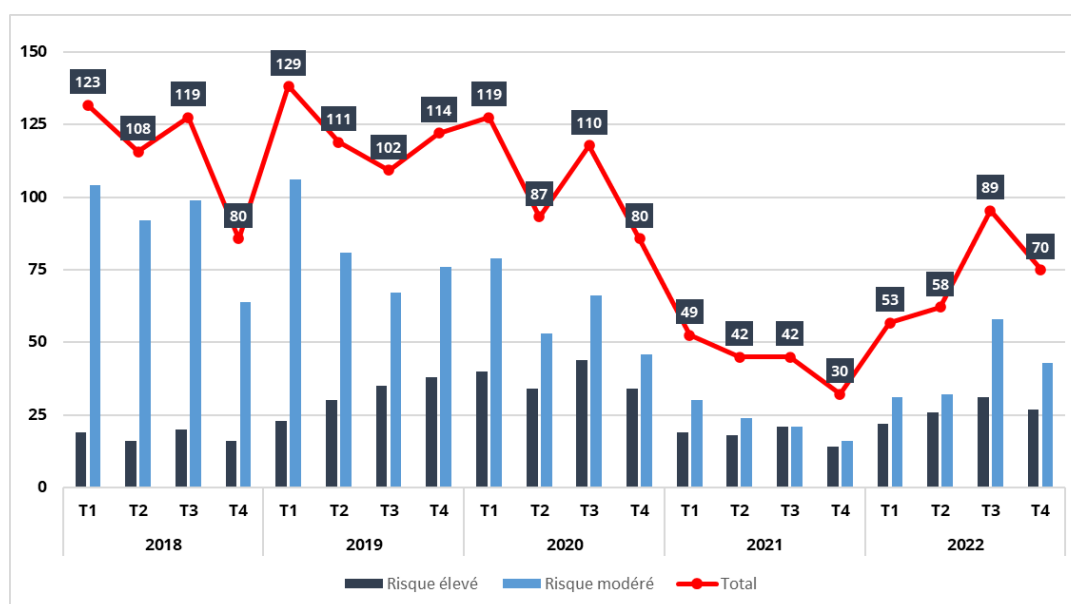
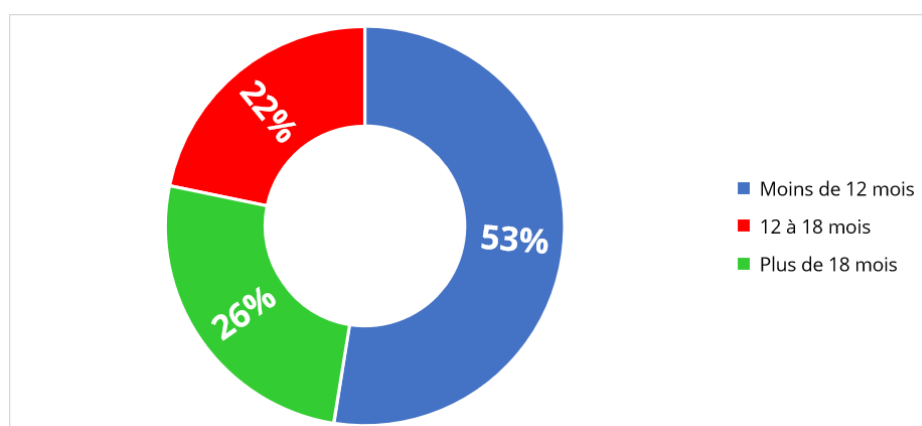
État d'avancement des mesures convenues

53. L'action menée par la direction pour mettre en œuvre les mesures convenues a porté ses fruits. Les taux de mise en œuvre et de clôture n'ont cessé de s'améliorer depuis mi-2019 et le nombre de mesures en instance a de nouveau atteint son plus bas niveau historique fin 2022 (voir le [tableau 5](#) et la [figure 4](#)).

TABLEAU 5: ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES CONVENUES EN 2021 ET EN 2022*						
	Risque élevé 2021	Risque élevé 2022	Risque modéré 2021	Risque modéré 2022	Total 2021	Total 2022
En instance en début d'année	71	70	85	110	156	180
Émises durant la période de janvier à décembre	59	33	91	92	150	125
Total	130	103	176	202	306	305
Classées durant la période de janvier à décembre	60	42	66	92	126	134
En instance en fin d'année	70	61	110	110	180	171
En retard (dépassement du délai d'application initialement convenu)	14	27	16	43	30	70
En retard (dépassement du délai d'application révisé)	14	16	14	24	28	40

* Dans ce tableau, tous les chiffres se rapportent à l'année civile.

54. En revanche, s'agissant de l'ancienneté des mesures, la situation s'est détériorée, puisque le nombre de mesures en instance depuis moins d'un an a chuté, passant de 81 pour cent en 2021 à 52 pour cent en 2022 (voir la [figure 5](#)). Ce constat appelle une attention accrue de la direction afin de remédier sans tarder et de manière appropriée aux problèmes détectés. À cet effet, en 2023, le Bureau de l'auditeur interne continuera d'assurer le suivi des mesures convenues, en partenariat avec la direction et les unités du PAM.

Figure 4: Nombre de mesures en retard par trimestre pour la période 2018-2022**Figure 5: Ancienneté des recommandations par rapport à l'échéance initiale, au 31 décembre 2022**

Vue d'ensemble des activités du Bureau des inspections et des enquêtes

Services d'enquête

55. Le Bureau des inspections et des enquêtes contribue à honorer l'engagement pris par le PAM de promouvoir un environnement de travail respectueux de la déontologie, sûr et exempt de toute forme d'abus, tout en appliquant une politique de tolérance zéro à l'égard de l'inaction face à la fraude, à la corruption, aux représailles, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, au harcèlement sexuel et à toute autre forme de comportement abusif. Cela suppose notamment que le Bureau des inspections et des enquêtes s'engage à examiner les allégations de conduite répréhensible et de manquement qui sont portées à sa connaissance et à enquêter à leur sujet s'il y a lieu.
56. Les allégations peuvent mettre en cause des employés du PAM pour des cas présumés de violation de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, de harcèlement sexuel, de harcèlement, d'abus d'autorité ou de discrimination, et de représailles ou d'infraction signalée aux politiques, aux procédures ou à d'autres textes administratifs.

57. Les allégations peuvent également mettre en cause des tiers, comme des fournisseurs ou des partenaires coopérants, en cas de violation de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, ou de comportement abusif à l'encontre de bénéficiaires du PAM.

Incidences de la COVID-19

58. En 2022, les répercussions de la COVID-19 sur les enquêtes menées par le Bureau des inspections et des enquêtes ont persisté et continué de perturber les activités d'enquête. Durant la pandémie, le Bureau a constaté que les délais d'enquête s'étaient allongés, principalement parce qu'il n'était pas en mesure d'effectuer des missions sur le terrain. Cette contrainte n'a pas fait obstacle aux activités d'enquête – menées en s'appuyant sur des entrevues à distance ou en faisant appel à des tiers pour recueillir des éléments de preuve, par exemple –, mais elle les a ralenties, ce qui a entraîné un allongement des délais de traitement des dossiers.
59. En 2022, alors que s'éloignait la menace de la pandémie et qu'il redevenait possible d'entreprendre des missions si nécessaire, le Bureau des inspections et des enquêtes a de nouveau été en mesure d'envoyer des enquêteurs en mission sans compromettre leur sécurité. Le Bureau a établi une procédure opératoire normalisée afin qu'il soit possible de mener des enquêtes en toute sécurité et d'interagir avec les populations à risque sans se mettre en danger. Il continue de respecter et d'appliquer ce protocole pour garantir la sécurité des participants aux enquêtes ainsi que celle des enquêteurs.
60. Cependant, les restrictions de déplacement imposées en raison de la COVID-19 ont entraîné des répercussions sur les affaires traitées entre 2020 et 2022 et, à l'avenir, il faudra du temps pour résorber le retard accumulé et raccourcir les délais d'enquête.

Volume d'affaires en 2022

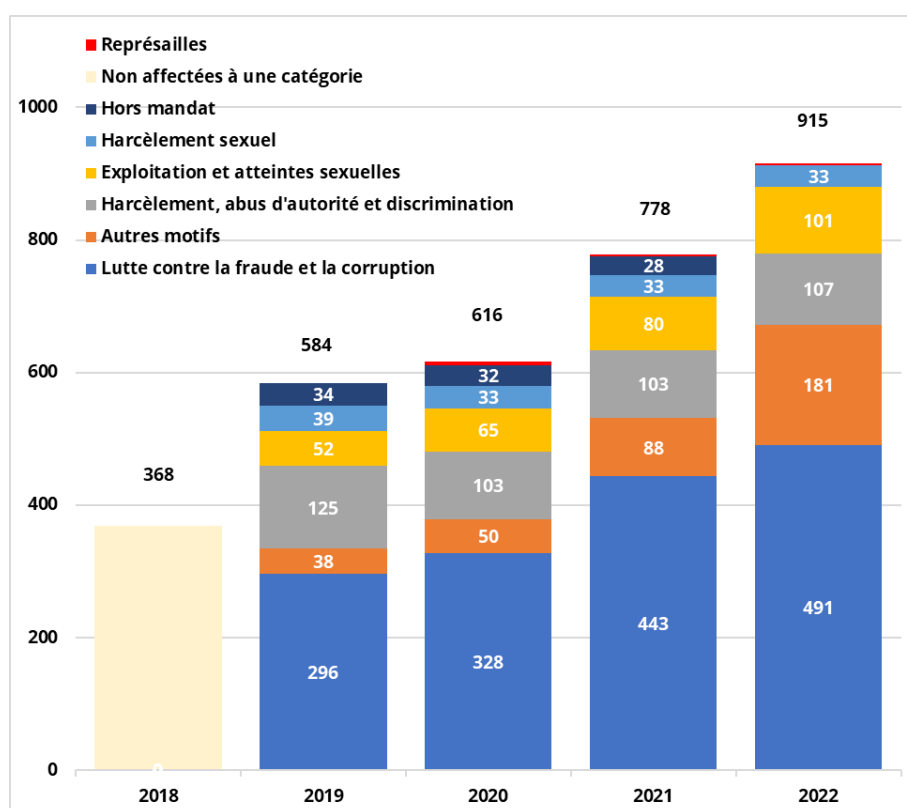
61. Au total, l'activité du Bureau des inspections et des enquêtes a porté sur 1 786 affaires en 2022, ce qui représente une augmentation de 35 pour cent par rapport à 2021, comme le montre le [tableau 6](#) ci-après.

TABLEAU 6: NOMBRE D'AFFAIRES TRAITÉES POUR LA PÉRIODE 2018-2022						
		2018	2019	2020	2021	2022
Affaires reportées de l'année précédente		34	129	368	545	871
Plaintes reçues en cours d'année		368	584	616	778	915
Nombre d'affaires		402	713	984	1 323	1 786
Affaires classées						
après évaluation préliminaire		(220)	(265)	(347)	(340)	(699)
<i>dont</i>	- transmises à d'autres instances	(68)	(61)	(100)	(77)	(100)
	- ne justifiant pas la conduite d'une enquête	(152)	(204)	(247)	(263)	(599)
après la conduite d'une enquête		(53)	(80)	(92)	(112)	(195)
Nombre total d'affaires classées		(273)	(345)	(439)	(452)	(894)
Affaires reportées à l'année suivante		129	368	545	871	892
<i>dont</i>	<i>en phase d'enregistrement</i>	82	274	212	491	529
	<i>en suspens</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	125	95	45
	<i>enquête en cours</i>	47	94	208	285	318

Nouvelles plaintes

62. En 2022, le Bureau des inspections et des enquêtes a reçu 915 nouvelles plaintes (voir la figure 6), soit une augmentation de 18 pour cent par rapport à 2021. La typologie des dossiers reste analogue à celle des années précédentes, les affaires liées à la lutte contre la fraude et la corruption représentant 54 pour cent des nouveaux dossiers; viennent ensuite les dossiers classés dans la rubrique "Autres motifs", puis les affaires de harcèlement, d'abus d'autorité et de discrimination et les affaires d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, qui représentent respectivement 20, 12 et 11 pour cent des dossiers. Comme auparavant, les allégations ont continué de viser principalement des partenaires coopérants, suivis par les employés du PAM. Leur répartition est restée stable sur le plan de l'origine géographique, et correspond aux caractéristiques des situations de crise dans chaque région (nombre et gravité).

Figure 6: Typologie des nouvelles plaintes reçues pour la période 2018-2022*



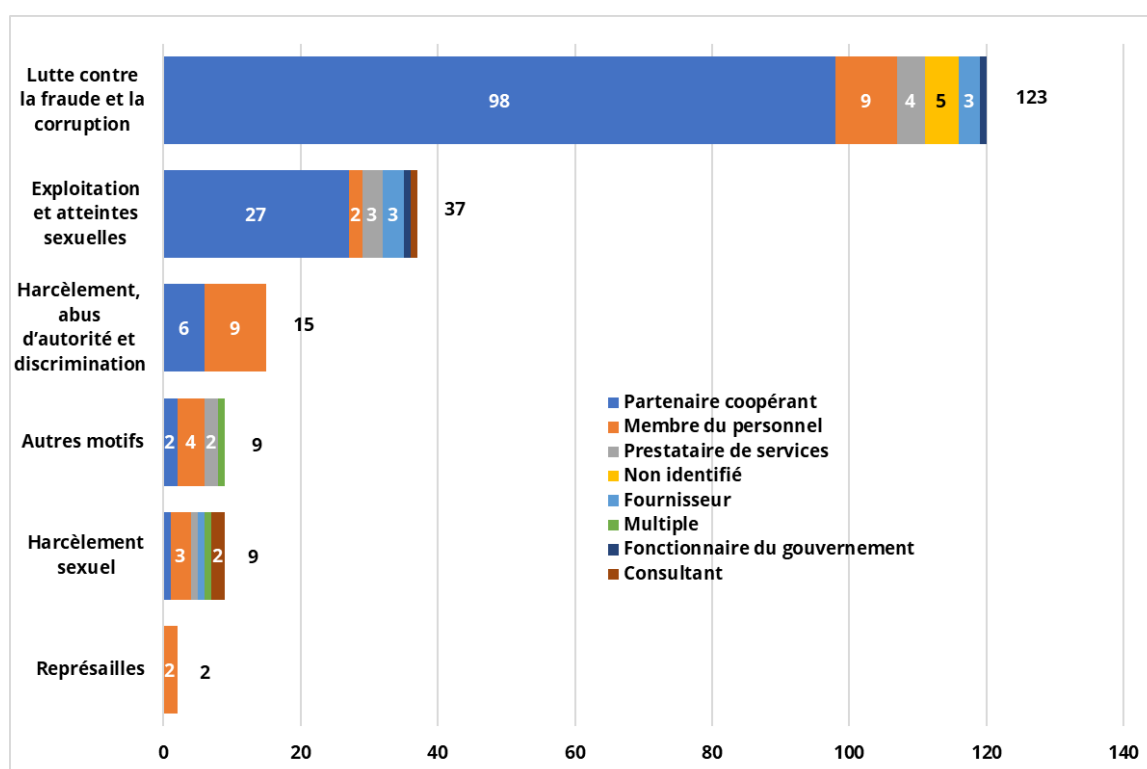
63. Le Bureau des inspections et des enquêtes constate que le nombre de nouvelles plaintes augmente régulièrement. Cela s'explique probablement par la conjonction de plusieurs facteurs: l'expansion du PAM, qui emploie aujourd'hui 23 000 personnes environ; le fait que la direction continue de communiquer de manière percutante pour inciter à briser le silence dans le cadre de la campagne "Speak up"; les multiples activités de sensibilisation menées par le Bureau des inspections et des enquêtes dans de très nombreuses zones géographiques; les efforts constants déployés par le Bureau des inspections et des enquêtes pour solliciter les personnes qui participent aux enquêtes et communiquer efficacement avec elles, de l'enregistrement des dossiers à leur classement; et, peut-être, une plus grande confiance dans la détermination du Bureau des inspections et des enquêtes à gérer les allégations en toute confidentialité.

69. Fin 2022, 529 plaintes étaient en phase d'enregistrement, et 45 autres en attente d'un complément d'information ("en suspens"). Les affaires liées à la lutte contre la fraude et la corruption sont les plus nombreuses (63 pour cent du nombre total de dossiers en phase d'enregistrement ou en suspens) compte tenu de la priorité accordée au traitement des dossiers concernant des problèmes de comportement. Les cas dans lesquels un auteur présumé était déjà identifié se répartissent à parts égales entre les partenaires coopérants et les employés du PAM.

Activités d'enquête

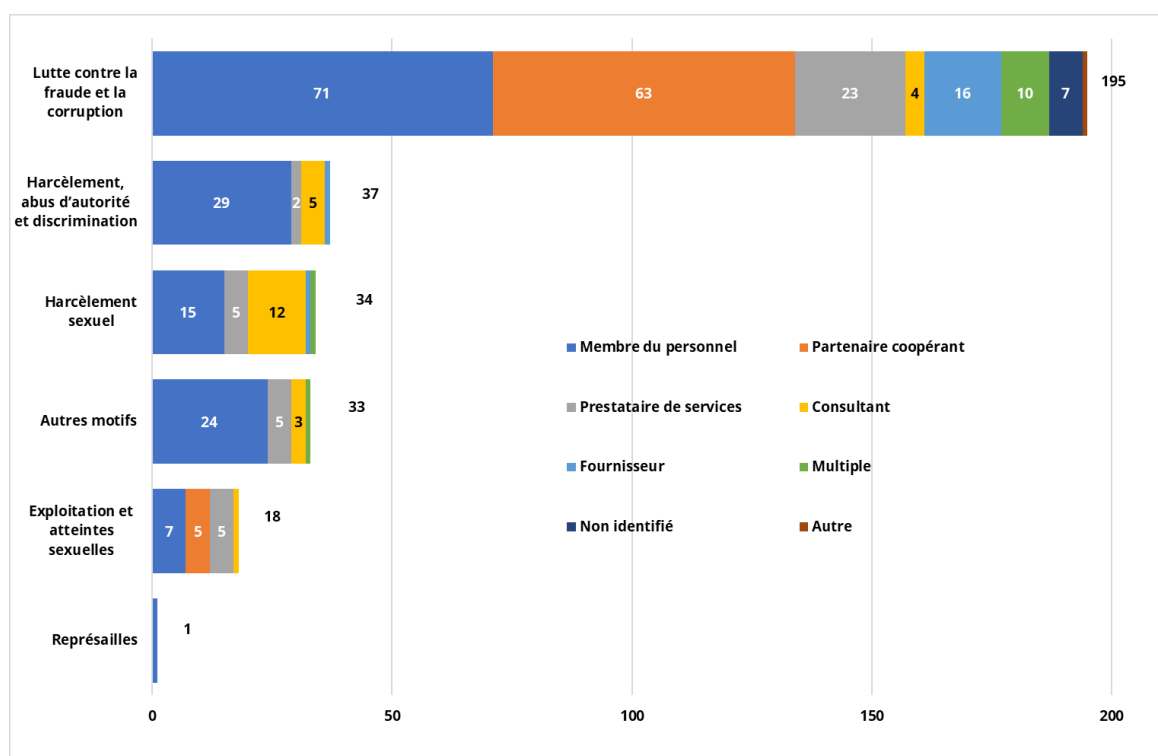
70. Le Bureau des inspections et des enquêtes a conclu 195 enquêtes en 2022 (voir la [figure 8](#)); dans 96 cas (49 pour cent), les allégations étaient fondées. Dans la majorité des dossiers, des employés de partenaires coopérants étaient mis en cause dans des affaires relevant de la lutte contre la fraude et la corruption ou des affaires d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.
71. La liste des rapports relatifs à des allégations fondées est présentée à l'annexe II (détail des affaires par région) et à l'annexe III (rapports regroupés en fonction de la politique concernée et du type de sujet).

Figure 8: Enquêtes conclues en 2022



72. Fin 2022, 318 enquêtes étaient en cours (voir la [figure 9](#)); leur ventilation par type d'allégation est présentée dans les sections suivantes. Les membres du personnel représentent 46 pour cent des auteurs présumés. À la même date, les administrateurs de classe D-1 et au-dessus comptaient pour un peu plus de 5 pour cent de l'ensemble des personnes faisant l'objet d'une enquête (17 sur 318), principalement pour des problèmes de comportement. Leur nombre correspond par ailleurs à 9 pour cent de l'ensemble des postes de classe D-1 ou au-dessus au PAM (17 sur 191).

Figure 9: Enquêtes en cours en 2022



Fraude

73. En ce qui concerne les enquêtes achevées en 2022, 123 concernaient des allégations de violation de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, dont 69 étaient fondées, notamment 42 mettant en cause des employés du PAM (voir le détail aux annexes II et III). Au 31 décembre 2022, 195 enquêtes portant sur des affaires de ce type étaient en cours, dont 97 pour cent concernaient des membres du personnel de classe inférieure à P-5 ou des personnes n'appartenant pas au personnel du PAM.
74. Les pertes sont avérées lorsqu'elles sont étayées par des éléments recueillis au cours de l'enquête. Le montant des pertes avérées est établi sur la base des résultats des enquêtes achevées uniquement et, de ce fait, ne représente pas nécessairement la totalité des pertes subies par le PAM du fait de violations de la politique de lutte contre la fraude et la corruption. Dans ce domaine, en 2022, ce sont les enquêtes mettant en cause des partenaires coopérants qui ont mis au jour les pertes avérées les plus importantes. Au 31 décembre 2022, le PAM avait recouvré 575 771,68 dollars sur les pertes financières confirmées dans le cadre d'enquêtes menées en 2022 (voir le détail à l'annexe III).
75. Les pertes présumées correspondent au montant estimatif des pertes signalées dans une allégation ou découvertes à la faveur d'investigations en cours, mais pour lesquelles l'enquête n'est pas encore achevée ni l'ampleur des pertes établie avec certitude.
76. On trouvera au [tableau 7](#) les informations relatives au montant des pertes financières résultant de faits avérés et au montant des fraudes présumées au 31 décembre 2022.

TABLEAU 7: FRAUDES PRÉSUMÉES ET PERTES FINANCIÈRES RÉSULTANT DE FAITS AVÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022 (en dollars)			
Mis en cause	Montant des fraudes présumées	Montant des pertes résultant de faits avérés*	Montants recouvrés sur les pertes avérées**
Partenaire coopérant	7 983 992,45	1 680 056,34	574 154,68
Autres	35 233,00	636,00	636,00
Fournisseur	97 999,56	758,00	731,00
Employé du PAM	1 650 025,25	359,00	250,00
Total général	9 767 250,26	1 681 809,34	575 771,68

* Hors pertes financières liées à d'autres problèmes (par exemple, les vols et les pillages) signalées au Bureau des inspections et des enquêtes comme le prévoit la politique, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête. Ces pertes financières sont signalées à la direction dans le cadre de l'établissement des états financiers.

** Selon les informations dont disposait le Bureau de l'Inspecteur général à la fin de l'année 2022.

Harcèlement, abus d'autorité et discrimination

77. Quinze enquêtes sur des comportements abusifs ont été menées à terme en 2022. Neuf d'entre elles concernaient des employés du PAM, dont trois ont permis de confirmer les faits. Six concernaient des employés de partenaires coopérants, et un cas d'abus d'autorité a été confirmé. Fin 2022, 37 enquêtes sur des comportements abusifs diligentées par le Bureau des inspections et des enquêtes étaient en cours, dont 14 pour cent (5 sur 37) concernaient des membres du personnel de direction (D-1 ou plus).

Harcèlement sexuel

78. En 2022, le Bureau des inspections et des enquêtes a achevé neuf enquêtes portant sur des allégations de harcèlement sexuel. Six d'entre elles concernaient des employés du PAM, dont trois ont permis de confirmer les faits. Une affaire mettant en cause un employé d'un partenaire coopérant s'est avérée infondée. Une affaire mettant en cause un employé d'un fournisseur a été corroborée, tandis qu'une autre s'est avérée infondée.
79. Le harcèlement sexuel peut être verbal ou physique. Parmi les enquêtes concernant des allégations de harcèlement sexuel achevées en 2022, cinq portaient sur des faits de harcèlement sexuel physique constituant dans l'un des cas des violences sexuelles.
80. Fin 2022, 34 enquêtes portant sur des faits de harcèlement sexuel diligentées par le Bureau des inspections et des enquêtes étaient en cours, dont 6 pour cent (2 sur 34) concernaient des membres du personnel de direction (D-1 ou plus).

Exploitation ou atteintes sexuelles

81. Tous les employés du PAM sont tenus de signaler au Bureau des inspections et des enquêtes les allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. En 2022, celui-ci a réalisé 37 enquêtes sur des allégations de ce type, dont 17 étaient fondées (14 mettant en cause des employés de partenaires coopérants) et 20 étaient sans fondement. Fin 2022, 18 enquêtes de ce type étaient en cours, mettant en cause presque à parts égales des membres du personnel du PAM, des prestataires de services ou des employés de partenaires coopérants.

82. Les entités des Nations Unies sont tenues de signaler au Secrétaire général, sans préciser l'identité des personnes concernées, toute allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles¹, sous réserve qu'elle soit étayée par des informations suffisantes pour établir un cas possible d'exploitation ou d'atteintes sexuelles dont la victime ou l'auteur sont identifiables. Ces allégations sont alors rendues publiques. Le Bureau des inspections et des enquêtes a satisfait à cette obligation de déclaration en 2022.

Suite donnée aux enquêtes confirmant les allégations

83. S'il est établi que des employés du PAM ont effectivement enfreint les dispositions de réglementations, de règles ou de politiques du PAM, les rapports d'enquête correspondants sont alors communiqués à la Division des ressources humaines, qui les examine et les transmet à la direction, accompagnés, s'il y a lieu, d'une recommandation sur les sanctions disciplinaires à prendre.
84. Lorsque les allégations de fraude mettent en cause des employés de fournisseurs ou de partenaires coopérants du PAM, les dossiers sont transmis aux services d'enquête de ces entités, si celles-ci en sont dotées et s'ils sont jugés compétents, et font l'objet d'un suivi par le Bureau des inspections et des enquêtes jusqu'à la conclusion de l'enquête. Dans certaines circonstances, le Bureau des inspections et des enquêtes peut se charger des investigations si la partie extérieure n'est pas en mesure de les mener. Si un fournisseur ou un partenaire coopérant du PAM est soupçonné d'avoir eu recours à une pratique interdite, telle que fraude, corruption, vol, collusion, coercition ou obstruction, dans le cadre d'un accord ou d'un contrat financé par le PAM, le Bureau des inspections et des enquêtes procède aux investigations et transmet tout rapport établissant le bien-fondé des accusations au Comité des sanctions à l'encontre des fournisseurs du PAM, qui l'examine et décide des suites à donner.

Inspections

85. Les inspections sont des enquêtes effectuées dans des domaines perçus comme présentant des risques; elles n'entrent pas dans le champ du plan de travail annuel relatif aux activités visant à donner des assurances et sont diligentées en l'absence d'allégation précise.
86. Le Bureau des inspections et des enquêtes a repris les inspections en 2022 et les investigations sont en cours.

Poursuite de la coopération du Bureau des inspections et des enquêtes avec des services de contrôle extérieurs

87. Le Bureau des inspections et des enquêtes a continué de mettre à profit l'initiative lancée par le Bureau de l'audit interne en 2017 pour renforcer la coordination avec les services de contrôle des partenaires coopérants. En 2022, le Bureau des inspections et des enquêtes et les services de contrôle extérieurs ont travaillé ensemble sur 137 affaires; 82 enquêtes ont permis d'établir que les allégations étaient fondées, ce qui a conduit le partenaire à prendre des sanctions disciplinaires. Le Bureau des inspections et des enquêtes continuera de renforcer et d'améliorer ses relations de travail avec les services de contrôle des partenaires coopérants.

¹ [Système des Nations Unies: Données sur les allégations – Modalités pour la publication des allégations.](#)

Augmentation de la charge de travail et des ressources

88. Le nombre d'affaires traitées par le Bureau des inspections et des enquêtes – à savoir les affaires reportées de l'année précédente et les nouvelles – a considérablement augmenté au cours des cinq dernières années. Le Bureau des inspections et des enquêtes a reçu 368 plaintes en 2018 et 915 en 2022. Outre 574 plaintes dont l'examen aux fins d'enregistrement est en cours, il a achevé l'évaluation de 699 dossiers en 2022, contre 220 en 2018. En plus des 318 enquêtes en cours en fin d'année, il en a conclu 195 en 2022, contre 53 en 2018. Le nombre moyen d'enquêtes par enquêteur est passé de 6,5 en 2018 à 20 en 2022 (soit une légère amélioration par rapport à 2021, où chaque enquêteur avait traité en moyenne 22 dossiers).
89. Au cours de l'année 2022, le Bureau des inspections et des enquêtes a lancé de nombreuses procédures de recrutement pour utiliser les nouvelles ressources progressivement mises à disposition, mais aussi pour faire face au renouvellement du personnel. Certaines de ces procédures n'ont pas abouti en raison de la vive concurrence qui règne sur le marché des talents dans le secteur de l'enquête. Fin 2022, le Bureau des inspections et des enquêtes avait réussi à pourvoir 9 des 17 nouveaux postes: cinq agents chargés de l'enregistrement des plaintes, un enquêteur pour l'équipe de Rome et deux pour celle de Nairobi, et un assistant de gestion, tandis que, pour les huit postes restants, soit le recrutement était en cours, soit une republication était imminente (voir également le paragraphe 14); le succès de ces recrutements et l'intégration des nouveaux membres du personnel constituent une priorité pour 2023, trois nouveaux postes étant en outre ouverts pour le Bureau des inspections et des enquêtes.

Autres activités de conseil et activités interinstitutions

90. Au cours de l'année civile 2022, le Bureau de l'Inspecteur général, en collaboration avec le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes, a contribué à un grand nombre de projets de politiques et de circulaires et a assisté, en qualité d'observateur, à de nombreux comités de gestion ou conseils, à l'occasion desquels il a dispensé des avis consultatifs. Le Bureau de l'Inspecteur général a également formulé des suggestions et contribué aux négociations menées par la direction à propos de multiples accords complexes avec des donateurs concernant les clauses relatives à l'audit interne et aux enquêtes, notamment, mais pas seulement, en matière de fraude et de corruption. Il s'est également conformé à la multiplication des exigences des donateurs en matière de communication d'informations, en particulier en ce qui concerne les enquêtes, un aspect qui mobilise de plus en plus l'attention de ses hauts responsables.
91. Par ailleurs, en 2022, le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes ont poursuivi leur collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, institutions financières multilatérales et organisations internationales dans le cadre de leurs réseaux de pairs respectifs, en participant à des activités conjointes concernant notamment le partage des connaissances sur un certain nombre de thèmes particuliers. En septembre 2022, l'Inspectrice générale est devenue coprésidente du réseau des représentants des services d'audit interne des organismes des Nations Unies, tandis qu'en novembre 2022 le Bureau des inspections et des enquêtes a achevé son deuxième mandat en qualité de coordonnateur des représentants des services d'enquête des Nations Unies.

Perspectives

92. Le Bureau de l'Inspecteur général tient à remercier le Conseil d'administration et le Comité consultatif de contrôle indépendant, le Directeur exécutif, la haute direction et tous les collègues de leur soutien constant, qui lui a permis de s'acquitter de son mandat aussi bien que possible en 2022.
93. Pour l'avenir, faire concorder les attentes que suscite le Bureau de l'Inspecteur général avec les ressources reste, plus que jamais, un défi majeur dans un environnement en évolution rapide et compte tenu du degré de risque fiduciaire et de risque de réputation que le PAM est disposé à accepter. Le Bureau de l'Inspecteur général reste déterminé à fournir des services de grande qualité, à la mesure des ressources dont il dispose.
94. S'agissant des audits internes, l'accent sera mis sur l'intensification de l'utilisation de l'analyse des données et sur l'exploitation aussi poussée que possible des synergies avec d'autres fonctions de contrôle indépendantes.
95. En ce qui concerne les enquêtes, la priorité sera de faire face, aussi bien que possible et avec les ressources disponibles, à l'augmentation du nombre d'affaires et de répondre aux attentes, c'est-à-dire de traiter rapidement des dossiers de plus en plus complexes, tout en respectant les procédures applicables et en satisfaisant aux exigences de plus en plus nombreuses en matière de communication d'informations et de transparence.

ANNEXE I

Rapports d'audit et rapports à vocation consultative pris en considération pour établir l'opinion annuelle (avril à décembre 2022)¹

A: RAPPORTS VISANT À DONNER DES ASSURANCES ET APPRÉCIATIONS*					
Mission d'audit		Cote du rapport	Nombre de mesures convenues	Dont mesures à priorité élevée	Conclusion du rapport et appréciation
1	Audit interne des opérations du PAM en Jordanie <i>(bureau de pays)</i>	AR/22/08	4	0	Efficace/satisfaisant
2	Audit interne des opérations du PAM au Kenya <i>(bureau de pays)</i>	AR/22/09	5	1	Quelques améliorations requises
3	Audit interne des infrastructures de réseau et de télécommunications du PAM <i>(technologies de l'information)</i>	AR/22/10	5	3	Améliorations importantes requises
4	Audit interne de l'opération de budgétisation stratégique ascendante <i>(audit thématique transversal)</i>	AR/22/11	7	3	Quelques améliorations requises <i>(conception du projet)</i> Améliorations importantes requises <i>(gestion et mise en œuvre du projet)</i>
5	Audit interne des opérations du PAM en Haïti <i>(bureau de pays)</i>	AR/22/12	9	7	Améliorations importantes requises
6	Audit de suivi sur l'application des mesures convenues à l'issue de l'audit interne des opérations du PAM au Mali effectué en 2021 <i>(bureau de pays)</i>	AR/22/13	Néant (suivi)		Sans objet
7	Audit interne des opérations du PAM au Soudan du Sud <i>(bureau de pays)</i>	AR/22/14	7	0	Quelques améliorations requises
8	Audit interne des opérations du PAM en Türkiye <i>(bureau de pays)</i>	AR/22/15	5	2	Quelques améliorations requises
9	Audit interne des opérations du PAM au Yémen <i>(bureau de pays)</i>	AR/22/16	5	2	Quelques améliorations requises
10	Audit interne des opérations du PAM en Mauritanie <i>(bureau de pays)</i>	AR/22/17	7	0	Quelques améliorations requises

¹ Compte tenu de la modification de la période prise en compte dans le rapport annuel de l'Inspecteur général, qui porte désormais sur une année civile, et afin d'éviter les redites, cette opinion prend en considération les rapports publiés entre avril et décembre 2022. Les missions de 2021 dont les rapports ont été publiés au plus tard en mars 2022 ont été prises en considération dans l'opinion portant sur l'année 2021.

A: RAPPORTS VISANT À DONNER DES ASSURANCES ET APPRÉCIATIONS*						
Mission d'audit		Cote du rapport	Nombre de mesures convenues	Dont mesures à priorité élevée	Conclusion du rapport et appréciation	
11	Audit interne des opérations du PAM au Guatemala (bureau de pays)	AR/22/18	5	0	Quelques améliorations requises	
12	Audit interne des opérations du PAM dans l'État de Palestine (bureau de pays)	AR/22/19	7	3	Quelques améliorations requises	
13	Audit interne des opérations du PAM au Népal (bureau de pays)	AR/22/20	7	0	Quelques améliorations requises	
14	Audit interne de la gestion des technologies de l'information et de l'appui apporté à cet égard dans les bureaux de pays du PAM (technologies de l'information)	AR/22/21	6	1	Quelques améliorations requises	

* Les rapports d'audit interne et leurs dates de publication respectives sont disponibles à l'adresse <https://www.wfp.org/audit-reports>.

B: RAPPORTS À VOCATION CONSULTATIVE			
Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication effective ou prévue
1	Note à la direction sur le test d'intrusion dans les réseaux du PAM*	MIN/22/01	Avril 2022
2	Examen des procédures de gestion des postes au PAM	MIN/22/02	Décembre 2022

C: EXAMENS SPÉCIAUX			
Titre du rapport		Montant et période	Opinion
1	Audit de prestataire de services financiers – Tchad	34 978 947 dollars Juillet 2016-mars 2019	Opinion sans réserve
2	Audit de partenaire coopérant – Malawi	1 325 210 dollars Août 2020-juillet 2021	Opinion assortie de réserves concernant un montant de 43 705 dollars
3	Audit de partenaire coopérant – Mali	382 000 dollars Octobre 2020-octobre 2021	Opinion défavorable
4	Audit de projet – Mauritanie	7 803 608 dollars Août 2014-avril 2020	Opinion sans réserve

D: SYNTHÈSES D'INFORMATIONS			
Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication
1	Synthèse d'informations – Gestion des bénéficiaires et transferts de type monétaire – 2021	Sans objet	Décembre 2022

ANNEXE II

Rapports d'enquête – allégations fondées détaillées par région

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant avéré (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique						
1	2020-374	Harcèlement sexuel et harcèlement	Employé du PAM	Mars 2022	Sans objet	Sans objet
2	2021-476	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2022	1 243,80	1 300,00
3	2021-629	Pratique frauduleuse – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Août 2022	13,60	13,60
4	2022-388	Exploitation ou atteintes sexuelles – <i>membre du personnel d'un fournisseur à l'encontre d'un bénéficiaire</i>	Fournisseur	Septembre 2022	Sans objet	Sans objet
5	2021-475	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires par des employés de partenaires coopérants</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2022	273,24	273,24
6	2022-268	Pratique frauduleuse – <i>falsification des registres de rations et de la liste des bénéficiaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2022	5,50	-
7	2022-433	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2022	133,00	133,00
8	2022-485	Pratique frauduleuse et corruption	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2022	12 012,00	-
9	2022-567	Détournement de fonds et falsification	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2022	725,00	-
10	2022-638	Exploitation ou atteintes sexuelles – <i>personnel du partenaire coopérant à l'encontre d'un mineur</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2022	Sans objet	Sans objet

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant avéré (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale						
11	2020-564	Pratique frauduleuse – fausses factures et paiements frauduleux à des employés fictifs	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2022	8 981,67	Montant recouvré, non encore versé
12	2021-172	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2022	Sans objet	Sans objet
13	2021-609	Pratique frauduleuse – distributions aux bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2022	2 224,00	Remise de dette
14	2022-406	Pratique frauduleuse – disparition de bons d'alimentation au centre de distribution	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2022	Sans objet	Sans objet
15	2018-145	Harcèlement sexuel, abus d'autorité et harcèlement	Membre du personnel	Décembre 2022	Sans objet	Sans objet
16	2022-565	Harcèlement sexuel	Employé d'un fournisseur	Novembre 2022	Sans objet	Sans objet
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest						
17	2020-403	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2022	Sans objet	Sans objet
18	2022-023	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	Sans objet	Sans objet
19	2019-365	Vol ou détournement – détournement de produits alimentaires dans les entrepôts d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2022	4 305,00	-
20	2022-423	Vol ou détournement – détournement de produits alimentaires dans les entrepôts d'une école	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2022	12 845,82	12 845,82
21	2021-305	Vol ou détournement – détournement de produits alimentaires dans une école	Fonctionnaire du gouvernement	Septembre 2022	636,00	636,00
22	2021-482	Vol ou détournement – détournement de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Août 2022	25,00	Perte jugée "négligeable"
23	2021-516	Vol ou détournement – détournement de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2022	161 437,00	161 437,00

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant avéré (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
24	2019-481	Exploitation ou atteintes sexuelles – actes passibles de sanctions du partenaire coopérant dans le cadre de l'enquête du Bureau des inspections et des enquêtes	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2022	Sans objet	Sans objet
25	2021-388	Fraude et malversations commises par des employés de partenaires coopérants	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2022	580,00	580,00
26	2021-514	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2022	168,00	168,00
27	2021-742	Vol d'articles non alimentaires (carburant) par un employé d'un fournisseur du PAM	Fournisseur	Octobre 2022	27,00	-
28	2021-747	Exploitation ou atteintes sexuelles – <i>personnel d'un fournisseur à l'encontre d'un mineur</i>	Fournisseur	Décembre 2022	Sans objet	Sans objet
Bureau régional pour l'Afrique australe						
29	2019-536	Harcèlement sexuel	Employé du PAM	Mars 2022	Sans objet	
30	2021-007	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2022	47 506,00	47 506,00
31	2021-543	Pratique frauduleuse – <i>employés fictifs</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2022	17 992,00	17 992,00
32	2021-694	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2022	12 340,84	12 340,84
33	2022-076	Pratique frauduleuse – <i>fraude médicale</i>	Volontaire des Nations Unies	Février 2022	Pas de perte pour le PAM	Sans objet
34	2021-356	Pratique frauduleuse – <i>mauvaise gestion des vivres</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	114 638,31	114 638,31
35	2021-429	Pratique frauduleuse – <i>falsification de bons d'alimentation et vol de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2022	1 260,00	-
36	2022-180	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2022	Sans objet	Sans objet

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant avéré (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
37	2022-245	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2022	6 126,21	-
38	2020-020	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires et corruption</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2022	19 803,00	-
39	2022-057	Pratique frauduleuse – <i>articles non alimentaires (téléphones portables)</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2022	3 820,00	3 820,00
40	2022-356	Pratique frauduleuse – <i>activités de ciblage</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2022	Sans objet	Sans objet
41	2022-482	Vol de marchandises dans un entrepôt	Employé d'un partenaire coopérant	Août 2022	Sans objet	Sans objet
42	2022-585	Pratique frauduleuse – <i>fraude sur les achats</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2022	1 167,00	1 167,00
43	2019-498	Harcèlement et abus d'autorité	Membre du personnel du PAM	Novembre 2022	Sans objet	Sans objet
44	2021-347	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2022	31 707,99	31 707,99
45	2021-456	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2022	3 506,00	-
46	2022-231	Vol ou détournement – <i>vol de jetons</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2022	1 375,00	1 375,00
47	2022-718	Vol ou détournement – <i>vol de vivres</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2022	-	Aucune perte financière n'a été subie, car les produits alimentaires n'ont jamais quitté les locaux
48	2022-719	Pratique frauduleuse – <i>reproduction de bons de bénéficiaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2022	172,99	172,99
49	2022-720	Vol ou détournement – <i>vol de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2022	1 775,00	1 775,00

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant avéré (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est						
50	2019-431	Vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2022	947,00	947,00
51	2020-182	Pratique frauduleuse – <i>stratagème découvert avant sa complète mise en place; il s'agissait de recharger sans autorisation des cartes SCOPE dans l'intention de contraindre les bénéficiaires à payer pour recevoir des prestations plus tôt</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2022	Sans objet	Sans objet
52	2020-368	Vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2022	38 684,45	38 684,45
53	2021-233	Vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2022	546,97	-
54	2021-234	Vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2022	130,37	130,37
55	2021-235	Vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2022	915,79	-
56	2021-296	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2022	Sans objet	Sans objet
57	2021-297	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2022	Sans objet	Sans objet
58	2021-625	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2022	Sans objet	Sans objet
59	2021-688	Vol de produits alimentaires – <i>tentative</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2022	Sans objet	Sans objet
60	2020-004	Abus d'autorité	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	Sans objet	Sans objet
61	2020-187	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2022	-	(À préciser)
62	2021-226	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	18 063,65	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant avéré (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
63	2021-227	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	-	Montant à fournir – biens volés récupérés
64	2021-240	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	1 006,67	1 006,67
65	2021-243	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	5 020,00	-
66	2021-244	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	3 489,18	-
67	2021-260	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	3 469,20	(Cas de force majeure)
68	2021-261	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	1 487,12	-
69	2021-263	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	57 665,79	-
70	2021-265	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	3 246,84	-
71	2021-267	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	57 000,00	(Cas de force majeure)
72	2021-730	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2022	Sans objet	Sans objet
73	2021-760	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2022	Sans objet	Sans objet
74	2022-258	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2022	Sans objet	Sans objet
75	2022-313	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	1 602,27	-
76	2022-315	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2022	1 991,00	-
77	2021-123	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2022	355,00	355,00

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant avéré (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
78	2021-145	Dénonciation malveillante, harcèlement et fraude	Membre du personnel du PAM (accord de services spéciaux)	Septembre 2022	Sans objet	Sans objet
79	2021-412	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Août 2022	6 406,24	6 406,24
80	2021-679	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Fournisseur	Août 2022	731,00	731,00
81	2021-749	Vol ou détournement – <i>détournement de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2022	12 128,28	12 128,28
82	2022-251	Exploitation ou atteintes sexuelles – <i>personnel du partenaire coopérant à l'encontre d'un réfugié mineur bénéficiaire</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2022	Sans objet	Sans objet
83	2022-341	Pratique frauduleuse – <i>fraude sur les achats</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2022	5 741,00	5 741,00
84	2022-461	Pratique frauduleuse – <i>falsification des registres de distribution de chèvres</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Août 2022	13 543,00	13 543,00
85	2020-075	Collusion et conflit d'intérêts	Membre du personnel du PAM	Novembre 2022	Sans objet	(Le PAM n'a pas subi de perte)
86	2020-392	Pratique frauduleuse et collusion de la part d'un partenaire coopérant – <i>reproduction de cartes SCOPE</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2022	690 623,34	57 343,92 (montant recouvré à ce jour par le bureau de pays)
87	2020-396	Pratique frauduleuse et collusion de la part d'un partenaire coopérant – <i>reproduction de cartes SCOPE</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2022	286 338,21	27 188,96
88	2020-423	Exploitation ou atteintes sexuelles – <i>membre du personnel du PAM à l'encontre de plusieurs femmes, dont des bénéficiaires</i>	Membre du personnel du PAM	Décembre 2022	Sans objet	Sans objet
89	2021-041	Négligence grave et violation d'une politique	Membre du personnel du PAM	Décembre 2022	Sans objet	Sans objet

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant avéré (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
90	2022-440	Exploitation ou atteintes sexuelles – <i>membre du personnel du partenaire coopérant à l'encontre d'un mineur</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2022	Sans objet	Sans objet
91	2022-527	Vol ou détournement – <i>vol de produits alimentaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2022	834,00	834,00
92	2022-664	Vol d'articles non alimentaires (<i>détournement de versement</i>) par un employé d'un fournisseur du PAM	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2022	58,00	-
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes						
93	2019-241	Pratique frauduleuse – <i>fraude aux prestations (médicales)</i>	Membre du personnel du PAM (contrat de services)	Juillet 2022	359,00	250,00
94	2021-691	Pratique frauduleuse – <i>projets de transferts monétaires</i>	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2022	600,00	600,00
Siège						
95	2019-521 et 2020-150	Harcèlement et abus d'autorité, et utilisation abusive des ressources	Membre du personnel du PAM	Octobre 2022	Sans objet	Sans objet
96	2020-589	Harcèlement et abus d'autorité	Membre du personnel du PAM	Novembre 2022	Sans objet	Sans objet

ANNEXE III

**Rapports d'enquête – allégations fondées détaillées par politique et par catégorie de mis en cause
(hors pillages ou vols n'ayant pas fait l'objet d'une enquête)**

Politique concernée	Mis en cause	Allégation	Nombre de rapports établissant le bien-fondé des accusations	Montant avéré (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Lutte contre la fraude et la corruption			69	1 681 809,34	575 771,68
	Employé d'un partenaire coopérant		63	1 680 056,34	574 154,68
		Pratique frauduleuse et collusion	2	976 961,55	84 532,88
		Vol ou détournement	34	478 336,14	291 592,08
		Pratique frauduleuse	16	170 159,07	157 687,90
		Vol	8	41 282,58	39 761,82
		Pratique frauduleuse et corruption	1	12 012,00	-
		Détournement de fonds et falsification	1	725,00	-
		Fraude et malversations	1	580,00	580,00
	Fonctionnaire du gouvernement		1	636,00	636,00
		Vol ou détournement	1	636,00	636,00
	Volontaire des Nations Unies		1	-	-
		Pratique frauduleuse	1	-	-
	Fournisseur		2	758,00	731,00
		Vol	1	27,00	-
		Vol ou détournement de fonds	1	731,00	731,00
	Membre du personnel du PAM		1	-	-
		Collusion et conflit d'intérêts	1	-	-
	Membre du personnel du PAM (contrat de services)		1	359,00	250,00
		Pratique frauduleuse	1	359,00	250,00

Politique concernée	Mis en cause	Allégation	Nombre de rapports établissant le bien-fondé des accusations	Montant avéré (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Autres			1	-	-
	Membre du personnel du PAM		1	-	-
		Négligence grave et violation d'une politique	1	-	-
Exploitation et atteintes sexuelles			17	-	-
	Employé d'un partenaire coopérant		14	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	14	-	-
	Fournisseur		2	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	2	-	-
	Membre du personnel du PAM		1	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	1	-	-
Comportement abusif			9	-	-
	Employé d'un partenaire coopérant		1	-	-
		Abus d'autorité	1	-	-
	Employé d'un fournisseur		1	-	-
		Harcèlement sexuel	1	-	-
	Employé du PAM		2	-	-
		Harcèlement sexuel	1	-	-
		Harcèlement et harcèlement sexuel	1	-	-
	Membre du personnel du PAM		4	-	-
		Harcèlement et abus d'autorité	2	-	-
		Harcèlement et abus d'autorité, et utilisation abusive des ressources	1	-	-
		Harcèlement sexuel, abus d'autorité et harcèlement	1	-	-
	Membre du personnel du PAM (accord de services spéciaux)		1	-	-
		Harcèlement et fraude	1	-	-
Total général			96	1 681 809,34	575 771,68

Liste des sigles utilisés dans le présent document

COVID-19 maladie à coronavirus 2019

Liste des tableaux et figures

Tableau 1: Vue d'ensemble des activités du bureau de l'Inspecteur général – 2018-2022.....	4
Tableau 2: Budget du bureau de l'Inspecteur général	5
Tableau 3: Nombre de postes inscrits au budget en fin d'exercice.....	6
Tableau 4: Répartition des conclusions des audits par type d'audit – 2022	9
Tableau 5: État d'avancement des mesures convenues en 2021 et en 2022	15
Tableau 6: Nombre d'affaires traitées pour la période 2018-2022	17
Tableau 7: Fraudes présumées et pertes financières résultant de faits avérés au 31 décembre 2022	22
Figure 1: Récapitulatif des appréciations figurant dans les rapports de contrôle pour la période 2018-2022.....	9
Figure 2: Volume de financement des opérations ayant fait l'objet d'un audit (2,4 milliards de dollars) et appréciations attribuées en 2022	10
Figure 3: Mesures convenues en 2022, par domaine de l'univers d'audit	11
Figure 4: Nombre de mesures en retard par trimestre pour la période 2018-2022	16
Figure 5: ancienneté des recommandations par rapport à l'échéance initiale, au 31 décembre 2022	16
Figure 6: Typologie des nouvelles plaintes reçues pour la période 2018-2022.....	18
Figure 7: Affaires classées après évaluation en phase d'enregistrement.....	19
Figure 8: Enquêtes conclues en 2022	20
Figure 9: Enquêtes en cours en 2022	21